

COMMUNE DE SAINT-FRONT
DÉCISION DE NON-OPPOSITION À UNE DÉCLARATION PRÉALABLE

Délivrée par le maire au nom de la commune

<p>Dossier : DP 043186 26 00002 Déposé le : 20/01/2026 - Affiché en mairie le : 20/01/2026 Complété le : 20/01/2026</p> <p><u>Nature des travaux :</u> CONSTRUCTION D'UN ABRI POUR VOITURE FERMÉ SUR 3 CÔTÉS</p> <p><u>Adresse des travaux :</u> 2 CHEMIN DES COUFFOURS 43550 SAINT-FRONT</p>	<p><u>Demandeur :</u> MONSIEUR MONTES OLIVIER 2 CHEMIN DES COUFFOURS</p> <p>43550 SAINT-FRONT FRANCE</p> <p><u>Demandeur(s) co-titulaire(s) :</u> - - -</p>
--	---

Le Maire de la Commune de Saint-Front,

Vu le Code de l'Urbanisme ;

Vu le Plan Local d'Urbanisme intercommunal de la Communauté de communes Mézenc Loire Meygal approuvé le 15/02/2024, ayant fait l'objet d'une mise à jour le 06/06/2024 par arrêté du Président de la communauté de communes et de deux modifications simplifiées le 18/09/2024 ;

Vu la demande de déclaration préalable construction susvisée ;

ARRÊTE

Article unique : Il n'est pas fait opposition à la déclaration préalable. Les travaux décrits dans la demande susvisée, sont **RÉALISABLES**.

Fait à Saint-Front, le **23 JAN. 2026**

Le Maire
Philippe DELABRE

